



Politique du conseil

Section de la politique : Conseil

Sous-section de la politique : Ressources humaines

Titre de la politique : Équité, diversité et inclusion

Déclaration de la politique

Natation Canada s'est engagé au développement, au maintien et au soutien d'une culture d'équité, de diversité et d'inclusion dans ses effectifs et dans l'exécution de ses programmes.

Objectif

L'équité est la croyance et la pratique de traiter les personnes de manière juste et équitable. Natation Canada est une organisation inclusive qui accueille la pleine participation de tous les individus dans ses programmes et activités, sans distinction de race, ascendance, lieu d'origine, couleur, origine ethnique, citoyenneté, croyance, sexe, orientation sexuelle, identité et expression de genre, âge, état civil, situation familiale ou handicap.

Natation Canada encourage la participation à la natation sportive. Natation Canada s'assurera que l'équité, la diversité et l'inclusion font partie des considérations principales lors du développement, de l'actualisation et de l'exécution des politiques et programmes de Natation Canada.

Équité ne veut pas nécessairement dire que toutes les personnes doivent être traitées exactement de la même façon. Certaines personnes pourront être traitées différemment afin d'être traitées équitablement. Natation Canada prend une position de leader en s'engageant clairement à une pleine participation équitable à tous les niveaux de l'organisation.

Application

Natation Canada s'engage à intégrer l'équité, la diversité et l'inclusion dans ses opérations, activités et partenariats.

Des efforts seront faits pour la sensibilisation et la compréhension des problèmes liés l'équité, la diversité et l'inclusion parmi les membres, entraîneurs, athlètes, officiels, personnels, comités, membres du conseil et dans toute la communauté de natation.

Faire des accommodements raisonnables pour les individus là où ceux-ci soutiennent l'équité, la diversité et l'inclusion dans les programmes et opérations de Natation Canada.

Si une personne, désignée comme participant au CCUMS, est sujette à la discrimination telle que définie dans le Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport (CCUMS), elle doit soumettre ses plaintes liées à la discrimination au Bureau du Commissaire à l'intégrité dans le sport (BCIS) conformément à ses règles et procédures. Si une personne n'est pas désignée comme un participant du CCUMS et qu'elle est victime de discrimination, elle doit déposer sa plainte auprès d'une tierce partie indépendante de Swimming Natation Canada.



Responsabilités

Organisme	Action
Conseil d'administration	1. Considérer l'équité, la diversité et l'inclusion lors de l'élaboration de politiques et dans la supervision des opérations.
Directeur général	<ol style="list-style-type: none">1. Considérer l'équité, la diversité et l'inclusion lors de la révision des programmes et lors de la création de nouveaux programmes.2. Considérer l'équité, la diversité et l'inclusion lors d'embauche de personnel et lors de révision des employés.3. Suivre des formations pour les membres de Natation Canada, y compris les employés, entraîneurs et bénévoles concernant l'importance de l'équité, de la diversité et l'inclusion de Natation Canada.4. S'assurer que l'organisation déploie les meilleurs efforts pour développer des procédures et règlements opérationnels équitables, et favorise la diversité et l'inclusion.

Restrictions

Les politiques et règlements des Fédérations internationales s'appliquent à l'admissibilité pour la sélection des équipes nationales. (FINA, IOC, IPC, WPS ou similaire)

Références

Loi canadienne et provinciale sur les droits de la personne

Révision et approbation

Révision : 13 janvier 2017
Approbation : 7 avril 2008
23 octobre 2009
1er août 2017
Révision et approbation : 6 décembre 2022